

initial des livraisons aux stations locales a été de 100 unités au début de l'année de commercialisation. Les détenteurs de permis pouvaient livrer au maximum 300 boisseaux de blé ou 1,000 d'avoine ou 500 d'orge ou de seigle, ou un ensemble de ces céréales n'excédant pas 100 unités.

Les livraisons de blé durum ont bénéficié d'un certain nombre de contingents illimités spéciaux du début de l'année au 15 mars 1962, alors que la Commission a supprimé le contingentement pour le reste de la campagne agricole. Les livraisons de graine de lin ont été exemptes de contingentement durant l'année entière. Un certain nombre de contingents supplémentaires ont été établis pour le blé de printemps blanc et tendre, l'avoine, l'orge et le seigle. La suppression de toute limite a été autorisée à l'égard du seigle à partir du 22 novembre 1961, et pour le blé de printemps blanc tendre à partir du 23 janvier 1962.

Le contingent initial du début de la campagne a été suivi de contingents généraux fondés sur le nombre de boisseaux par superficie spécifiée, qui comprenait la superficie ensemencée en blé (y compris le durum), avoine, orge et seigle de chaque détenteur de permis, ainsi que la superficie en jachères et la superficie admissible en herbages et fourrages cultivés. Par suite des exportations relativement considérables des premiers mois de la campagne agricole, les expéditions de grain vers l'extérieur des Prairies ont été assez élevées. Par contre, les ventes ont diminué en raison de la faible récolte de 1961. En conséquence, la Commission canadienne du blé a pu relâcher le contingentement à un rythme rapide. Le 3 janvier 1962, un total de 310 stations locales étaient autorisées au contingent sans limite; c'était la première fois depuis 1950-1951 que les stations de la division de l'Ouest opéraient sur cette base. Le 12 avril 1962, la Commission canadienne du blé avait autorisé la livraison de quantités illimitées à toutes les stations pour le reste de la campagne agricole.

20.—Stocks et écoulement des céréales canadiennes, campagnes agricoles terminées le 31 juillet 1961 et 1962

(En millions de boisseaux)

Détail	Blé	Avoine	Orge	Seigle	Graine de lin
Campagne 1960-1961					
Report, 1 ^{er} août 1960.....	599.6	100.8	128.5	6.8	4.8
Production de 1960.....	518.4	398.5	193.5	10.2	22.5
Importations ¹	2		2	2	2
Total, stocks.....	1,118.0	499.3	321.9	17.0	27.3
Exportations ²	353.2	2.7	47.2	2.6	13.6
Consommation canadienne ³	156.9	381.5	162.2	7.0	6.1
Total, écoulement.....	510.1	384.2	209.4	9.6	19.7
Campagne 1961-1962					
Report, 1 ^{er} août 1961.....	607.8	115.2	112.6	7.4	7.6
Production de 1961.....	283.4	284.0	112.6	6.5	14.3
Importations ¹	2	5.5	2	2	2
Total, stocks.....	891.2	404.6	225.2	14.0	21.9
Exportations ²	358.0	3.5	42.9	4.4	12.0
Consommation canadienne ³	142.2	322.1	124.5	5.8	4.6
Total, écoulement.....	500.2	325.5	167.4	10.2	16.6
Report, 31 juillet 1962.....	391.1	79.1	57.8	3.8	5.3

¹ Les importations de blé, d'avoine, d'orge et de seigle comprennent respectivement la farine exprimée en blé, l'avoine roulée et la farine d'avoine exprimées en avoine; le malt, l'orge perlé et l'orge mondé exprimés en orge et la farine de seigle exprimée en seigle. ² Moins de 50,000 boisseaux. ³ Les exportations de blé, d'avoine et d'orge comprennent respectivement le blé de semence ensaché, la farine de blé exprimée en blé, l'avoine roulée et la farine d'avoine exprimées en avoine, le malt, l'orge perlé et l'orge mondé exprimés en orge. ⁴ Comprend les aliments pour humains, les semences, les besoins industriels, les pertes dues à la manutention et les aliments pour animaux.